

Le Président

Saint-Pierre, le 2 octobre 2015

N/Réf. : 3330/2015

**Monsieur le Président de la République
Française
Présidence de la République
55 rue du Faubourg Saint-Honoré
75008 PARIS**

Objet : Rapport sur le statut institutionnel de Saint-Pierre-et-Miquelon

Monsieur le Président de la République,

Le 28 septembre dernier, les élus du groupe majoritaire Archipel Demain au Conseil Territorial de Saint-Pierre-et-Miquelon ont saisi mon Directeur de Cabinet au sujet du statut de notre Collectivité d'Outre-Mer et la communication du rapport du Conseiller d'État, Laurent OLLEON.

Dûment mandaté par Madame le Ministre de l'Outre-Mer, Madame George PAULANGEVIN, le Conseiller d'État devait rendre son rapport en juillet et communiquer publiquement les conclusions à la population et aux élus dans la foulée. Il s'y était pourtant engagé sur SPM 1ère.

Or, plus de 90 jours après ses déclarations, la population est inquiète du devenir institutionnel de l'Archipel et attend vainement les conclusions de l'ancien Directeur de Cabinet du Ministre Délégué à la Décentralisation. Mr OLLEON a indiqué qu'une collectivité unique était selon lui la solution institutionnelle pour l'Archipel, cela supposerait donc la suppression des deux communes et du Conseil Territorial. Les élus de votre majorité y sont tous favorables.

Constitutionnellement, l'initiative référendaire appartient au Président de la République. Vous êtes donc le seul à pouvoir décider de la tenue d'un référendum. Or, il me semble que rien ne saurait être entrepris de manière républicaine courant 2016 au risque d'être taxé de manipulation électorale

Il est évident que la population ne souhaite pas que la campagne référendaire vienne se télescoper avec les futures échéances électorales.

Au contraire, mes concitoyens ambitionnent de pouvoir répondre de manière démocratique et exigent de débattre sur l'essentiel. Sur une question aussi vitale, ils ne souhaitent pas se retrouver dans la même situation chaotique que nous connaissons depuis la publication hâtive d'une carte de risque de submersion marine.

Vous connaissez mon opposition à cette initiative de réforme statutaire (collectivité unique) en particulier dans les conditions dans lesquelles elle s'est déroulée, mais j'entends clarifier une bonne fois pour toute cette question de la collectivité unique en la soumettant naturellement à la population.

Je vous demande donc solennellement de lancer le processus référendaire. Les électeurs et les partis politiques locaux y sont prêts, même en l'absence du rapport du Conseiller d'État.

J'entamerai pour ma part un cycle de réunions publiques dès la fin octobre visant à conserver le statut actuel.

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Président de la République, l'expression de ma très haute considération.

Le Président



Stéphane ARTANO